

EDITO

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit que chaque département soit doté d'un **Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public** (SDAASP). Les modalités de réalisation de ce document directeur sont précisées au sein du décret n°2016-402 du 4 avril 2016.

Dans une perspective d'équilibre territorial, le Schéma a vocation à :

- Renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité
- Développer la coordination des acteurs proposant des services au public, qu'ils soient marchands ou non marchands
- Activer des leviers de mutualisation sur l'ensemble du territoire départemental
- Garantir une réelle solidarité territoriale en matière d'accessibilité.

Véritable investissement sur le long terme, l'élaboration du SDAASP permettra de disposer d'un **cadre stratégique affirmé au sein duquel seront développées des réponses adaptées aux besoins des habitants.**

Une démarche élaborée conjointement par le Département et l'Etat

La démarche est déjà lancée dans le Var, avec la tenue d'un **premier Comité de Pilotage en juin 2016**. Elle est portée conjointement par le président du Conseil départemental et le préfet du Var.

Le Schéma fait d'ailleurs écho à un autre dispositif inscrit dans la loi "NOTRe", celui des Maisons de services au public (MSAP). Actuellement, 6 MSAP sont en fonction dans le Var et une quinzaine sera ouverte d'ici la fin de l'année 2016.

Réaliser un diagnostic exhaustif afin de définir des actions en accord avec les enjeux du territoire

Dans un premier temps, la réalisation d'un diagnostic, se nourrissant d'éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs, permettra de confronter **l'offre de services avec les besoins des usagers**. Il identifiera **les territoires les plus déficitaires en matière d'offre de services au public**.

Dans un second temps, la démarche permettra de co-construire une **stratégie d'amélioration de l'accessibilité des services** au public, par la suite déclinée au sein d'un plan d'actions.

La mobilisation de tous comme clé de réussite du Schéma

En juin 2017, le SDAASP sera **transmis pour avis aux organes délibérants des EPCI** (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Ces derniers seront d'ailleurs associés dès novembre 2016, par la mise en place de groupes de travail, qui permettront de mettre en lumière les éventuelles problématiques locales.

Démarche partagée, le Schéma aura vocation à être élaboré aux côtés d'une diversité d'acteurs, publics et privés, à différents échelons territoriaux. Elle se conclura par l'élaboration d'un plan d'actions de six ans pour les territoires présentant les plus forts déficits d'accessibilité, ainsi que d'un plan de développement de la mutualisation des services défini au niveau départemental.

Nous vous remercions d'avance pour votre implication, **condition indispensable à la réussite de la démarche.**

Les objectifs de la démarche

Etablir un état des lieux de l'offre de services au public

Identifier les besoins des usagers sur le territoire

Mobiliser un large panel d'acteurs dans le cadre d'une réflexion collective

Arrêter un plan d'amélioration de l'accessibilité des services dans le Var

L'étude reposera sur...

Un large recueil de données statistiques

Le recueil et l'analyse des données constituent une étape cruciale de l'étude afin de mettre en place des indicateurs d'accessibilité adaptés au territoire.



Outre les bases de données qui alimenteront largement l'état des lieux de l'offre de services, **certains acteurs** travaillant dans les champs de la santé et du social **seront invités à répondre à une fiche de « recueil d'information »**.

Une population varoise partie prenante

Le président du conseil départemental et le préfet du Var ont souhaité que les premiers concernés par la démarche soient également les premiers associés.



Pour cela, une enquête, disponible sous deux formats (en ligne et papier), est conduite jusqu'au 30 novembre 2016. Nous vous incitons à mettre ce questionnaire à disposition de la population : plus les Varois répondront à l'enquête, mieux nous connaissons leurs usages et pourrons répondre à leurs attentes. Vous êtes aussi un usager des services au public varois, donnez-nous votre avis !

Pour participer à la promotion de l'enquête, il vous suffit de diffuser ce lien :

https://fr.surveymonkey.com/r/enquete_accessibilite_Var *

* L'enquête vous a également été envoyée par email en format imprimable afin que vous puissiez diffuser une version papier

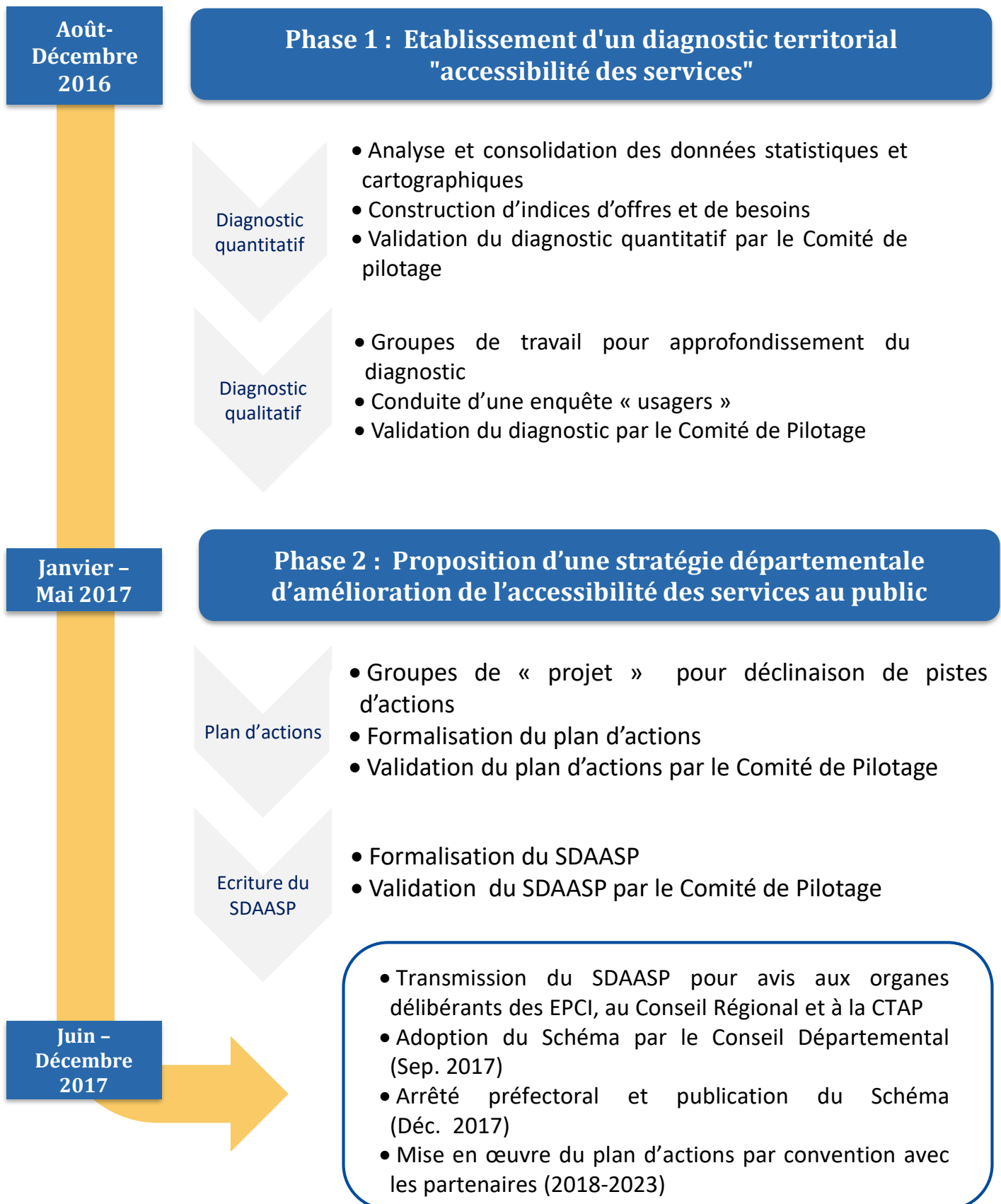
Des temps de concertation dans l'ensemble du département

A l'échelle de chaque EPCI, des groupes de travail seront organisés. Ils permettront d'associer étroitement les acteurs de chaque EPCI dans la construction du diagnostic et du plan d'actions, et favoriseront ainsi l'adaptation du Schéma aux différentes réalités territoriales du Var.



Les **premiers temps de concertation sont programmés au mois de novembre 2016** et feront ultérieurement l'objet d'une communication afin de mobiliser au mieux les acteurs concernés.

Le calendrier de l'étude



Pilotage de l'étude

Accompagnement par des consultants

L'Etat et le Département ont décidé de se faire accompagner dans la réalisation du SDAASP par **trois consultants**, David SIMONDET, Marion COUSIN et Maxime FRÉMOND, **avec lesquels vous pourrez être en contact durant les différents temps de la démarche.**

L'équipe projet : instance de suivi de l'étude

Composée d'agents du Département et de la sous-préfecture de Brignoles (référénte départementale pour ce dossier), l'équipe projet sera chargée de la conduite opérationnelle du projet. Elle assure le suivi de l'avancée de la démarche, et prépare les réunions du Comité de pilotage.

Comité de pilotage : instance de validation

Organisée à la fin de chacune des phases de la mission, cette instance sera un lieu de débat, d'ajustement des productions, et de validation du Schéma. Elle est composée de représentants de l'Etat, du Département, d'élus, d'opérateurs mais aussi de représentants des usagers des services.

Les consultants sont susceptibles de vous solliciter durant les différentes phases de l'étude en vue de :

- Recueillir des données et informations statistiques
- Échanger avec vous dans le cadre d'un entretien
- Vous demander de répondre à une courte « fiche de recueil d'informations »
- Vous inviter à un temps de concertation
- Vous demander de mettre à disposition de la population l'enquête « usagers » et de participer à sa promotion : https://fr.surveymonkey.com/r/enquete_accessibilite_Var

Vos contacts

Département du Var

Catherine NIRONI – Chargée de mission auprès de la direction générale des Services
cnironi@var.fr

Consultants

David SIMONDET – Chef de projet
david.simondet@gmail.com

Marion COUSIN – Consultante concertation
marion.cousin.iup@gmail.com

Maxime FRÉMOND – Expert géographe
maxime.fremond@gmail.com

Préfecture du Var Sous-préfecture de Brignoles

Emmanuelle PORHET – Secrétaire générale de la sous-préfecture de Brignoles
emmanuelle.porhet@var.gouv.fr

Brigitte TCHERDUKIAN – Chargée de mission aménagement du territoire, emploi et développement économique
brigitte.tcherdukian@var.gouv.fr